

**PROCES-VERBAL DE SEANCE
CONSEIL MUNICIPAL
DU 27 MARS 2018**

L'an deux mille dix-huit et le vingt-sept mars à 19h00, le conseil municipal de la commune de MORAS-EN-VALLOIRE (Drôme), dûment convoqué le vingt-deux mars, s'est réuni en mairie sous la présidence de Monsieur Aurélien FERLAY, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 14

Etaient présents : Aurélien FERLAY, Maire, Georges ANTHONIOZ, Armeline AUDRIEU, Gilles BRUYAT, Danièle CONJARD, Claude DESRIEUX, Mickaël DURAND, Jérémy GARCIA, Chantal MERMET, René NIVON, Patrice REBOULLET.

Excusé(s) : Yamina KHELID, Hélène OLLER COLOMBO, Jean-Christophe ROBIN.

Absent(s) :

Ont donné pouvoir : Yamina KHELID donne pouvoir à Chantal MERMET, Hélène OLLER COLOMBO donne pouvoir à Aurélien FERLAY, Jean-Christophe ROBIN donne pouvoir à Jérémy GARCIA.

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur le Maire ayant ouvert la séance, il a été procédé en conformité avec l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil Municipal. Madame Chantal MERMET est désignée pour remplir cette fonction.

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 20 février 2018

Le procès-verbal de séance du 20 février 2018 ayant été adressé aux conseillers municipaux, Monsieur le Maire demande si des observations veulent être formulées. Le procès-verbal de séance du 20 février 2018 est adopté à l'unanimité.

2. Rendu compte des décisions prises par délégation du conseil municipal au Maire en vertu de l'article L 2122-22 du C.G.C.T.

Monsieur le Maire rend compte des décisions prises en vertu de la délégation effectuée par le conseil municipal.

Les principales décisions et achats réalisés depuis la dernière séance concernent les domaines suivants : jeux garderie, entretien tracteur, fioul chauffage ancienne perception et école, gaz chauffage local technique, pose et dépose illuminations, mur soutènement parking Terreaux.

Pas d'usage du droit de préemption urbain sur les déclarations d'intention d'aliéner reçues en mairie. Le versement des subventions aux associations communales a été effectué.

3. Audition de l'association « Site Remarquable du Goût – Poire de la Valloire »

Monsieur le Maire suspend la séance pour accueillir les représentants de l'association du « Site Remarquable du Goût - Poire de la Valloire » et donne la parole à Messieurs GALLIFFET Jean-Jacques et OGIER Raphaël pour une présentation.

Il est notamment rappelé qu'un Site Remarquable du Goût est une distinction officielle attribuée à un territoire par le comité d'agrément d'une association nationale, après avis favorable des ministères de l'agriculture, du tourisme, de la culture et de l'environnement et reconnaissant :

- La qualité d'un produit agricole d'exception bénéficiant d'une notoriété et d'une histoire
- Un patrimoine architectural et environnemental remarquable
- Une envie des acteurs du territoire d'accueillir et de faire découvrir les savoir-faire locaux

La Valloire est le berceau de la production de poires dans la Drôme depuis le 19^e siècle. En 200 ans, les poiriers ont peu à peu remplacé vignes et pâturages. Les arboriculteurs se sont spécialisés, mettant au point une gamme de variétés et des techniques de palissage qui depuis dessinent le paysage.

La poire de la Valloire en recette : un sol argilo-limoneux, des vergers à flanc de coteaux, orientés au nord, un climat tempéré, un savoir-faire ancestral transmis de pères en fils... qui ont conféré aux poires de la Valloire leur goût unique et permis à ces lieux d'être sacrés « Site Remarquable du Goût ».

En 2011, après deux années de travail et de dossiers, le goût sucré et fondant de la poire de la Valloire, son caractère emblématique, l'architecture vernaculaire de nos villages de galets, pisé et molasses, le palissage nos vergers et la mobilisation de tous les acteurs pour valoriser notre territoire ont été officiellement reconnus

Le SRG « Poire de la Valloire » couvre aujourd'hui 7 communes : Anneyron, Epinouze, Lapeyrouse-Mornay, Lens-Lestang, Manthes, Moras-en-Valloire et St Sorlin-en-Valloire.

Il est le premier Site Remarquable du Goût en Drôme des collines et le deuxième du département de la Drôme après l'Oliveraie de Nyons.

Cette réussite a été le fruit d'une collaboration entre :

- La Maison Familiale et Rurale d'Anneyron (et son pôle ressources « fruits-territoire » - terroir en Valloire, financé par la Région)
- L'association des Arbos de Moras et de la Valloire
- Les associations du patrimoine et les professionnels du territoire (producteurs, transformateurs, restaurateurs...)
- Les élus communaux et intercommunaux
- Des bénévoles passionnés et impliqués

Depuis sa reconnaissance, le SRG « Poire de la Valloire » œuvre pour valoriser le territoire (avec le soutien régulier de la communauté de communes, hier Rhône Valloire, aujourd'hui Porte de DrômArdèche et de la commune de Moras-en-Valloire) :

Présence à la fête de la poire, repas « poire » et animations culinaires, Les chemins de l'arborescence, promenade au cœur du temps en Valloire...

Expositions artistiques (« Land'Art » sur les boucles de randonnées, photos « bidons sans frontières » Gérard Benoît à la Guillaume, Sculpture la poire selon Toros, pastels de Bernadette Millet...)

Exposition permanente à la cabane Chosson (restaurée par des bénévoles au cœur des vergers) entre Manthes et Moras... et itinérante sur la poire de la Valloire

Signalétique en entrées de communes et quelques poires géantes sur le territoire (Manthes, Moras, St Sorlin)

*Organisation de « marches des vergers fleuris » au printemps
Présence lors des forums des associations...
Quelquefois au Salon International de l'Agriculture à Paris (sur le stand de la Drôme)
Relations régulières avec l'Office de tourisme Porte de DrômArdèche, la Drôme Tourisme...*

Et en 2016... lancement d'une Confrérie de la Poire de la Valloire.

Les dignitaires fondateurs ont déjà tenu leurs premiers Chapîtres à Manthes, Moras et Epinouze, intronisé de nouveaux Chevaliers, participé à plusieurs événements (fête de la poire, de la fraise, forum des associations...) déambulant et chantant l'hymne officiel de la confrérie.

Les costumes, médailles et la bannière ont été réalisés par des entreprises et petites mains locales (et avec le soutien financier de la commune de Moras-en-Valloire).

Par ailleurs, les arboriculteurs du territoire se fédèrent autour d'un nouveau projet de labellisation de qualité sur la poire de la Valloire (IGP ou AOP, qui pourrait d'ailleurs s'étendre jusqu'à Albon).

La MFR d'Anneyron et la communauté de communes Porte de DrômArdèche les accompagnent sur le sujet. Un PIDA (projet intégré de développement agricole) pourrait être engagé avec la Région pour financer l'animation nécessaire sur la durée car la démarche sera longue...

Première étape : un audit de faisabilité pour l'INAO. Un expert, ingénieur agronome, accompagne les arboriculteurs dans ce travail.

Pour poursuivre cette mission d'animation et de promotion le territoire, le soutien des différentes communes membres du SRG est indispensable.

4. Présentation du nouveau site internet de la commune : www.moras-en-valloire.fr

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le nouveau site internet de la commune. Son adresse reste identique : moras-en-valloire.fr

Celui-ci a été totalement refondu suite aux changements intervenus sur l'outil « campagnol » proposé par l'Association des Maires Ruraux de France.

Ce nouveau site répond aux nouvelles obligations légales en termes d'accessibilité visuelle et de saisine par voie électronique. Il est aussi « responsive », sa mise en page s'adaptant automatiquement à son support de lecture : smartphone, tablette ou écran classique.

Tout le contenu de l'ancien site a été repris et actualisé, avec un menu thématique déroulant l'ensemble de compétences de la commune, sa présentation, ses services, ses associations, entreprises...

L'agenda des manifestations est toujours présent dès la page d'accueil, avec des liens vers les autres supports de communication (réseaux sociaux, application mobile PanneauPocket).

Cette nouvelle version a représenté un lourd travail de recomposition mais aucun surcoût pour la commune puisque tout a été réalisé en interne.

Monsieur le Maire invite les élus à prendre le temps de balayer toutes les pages du site et faire remonter toute suggestion d'amélioration encore nécessaire.

5. Point sur les travaux en cours : dossier de réaménagement de la mairie/agence postale, salle des fêtes et travaux de voirie

Monsieur le Maire fait un point sur les différents dossiers en cours :

Réaménagement mairie / APC / cantine : Un point est fait sur les subventions sollicitées (pour l'heure toutes acceptées). Un avant-projet définitif va être travaillé avec l'architecte afin d'avancer vers un dossier e consultation de entreprises et le dépôt d'un permis de construire.

Salle des fêtes : Un dossier de demande de subvention est déposé auprès du Conseil Départemental de la Drôme sur l'enveloppe cantonale patrimoine. Les travaux de réfection sont prévus durant la période du 28 mai au 22 juin.

Il est rappelé que l'Agenda d'Accessibilité Programmé de la commune, validé par les services de l'Etat, impose un certain nombre de travaux de mise en accessibilité de la salle des fêtes avant la fin de l'année 2019 au plus tard.

La salle des fêtes construite au début des années 80 a par ailleurs besoin d'un certain nombre de rénovations et mises en sécurité au niveau de la toiture, des menuiseries, de l'électricité, de l'espace intérieur, des sanitaires, de la cuisine...

Travaux de Voirie : Programmation de la reprise de la Ruelle Diane de Poitiers, de la Rue de l'église (fin mai / début juin), ainsi que la reprise des scellements des regards d'assainissement dans la Rue Maurice Savin.

Plan Local d'Urbanisme : retour positif de la DREAL sur le dossier cas par cas. L'arrêt du projet et le bilan de la concertation pourront être effectués lors du conseil de mai, pour consultation des personnes publiques associées.

6. Rendu compte des travaux des commissions communales et questions diverses

- TEOM : baisse de 1.7 % du taux 2018 pour les habitants de Moras (12,45% contre 12,67% en 2017)
- Présentation de la plaquette « Objectif Santé » de la communauté de communes : Monsieur le Maire invite les élus à participer aux réunions publiques qui vont suivre sur le sujet de la santé sur notre territoire.
- Agence postale communale : une récente effraction par l'entrée est à déplorer, pas de vol particulier.
- Problèmes de voisinage et aboiement de chiens dans le village : une médiation ainsi qu'un rappel des règles ont été effectués.

Quelques dates à venir :

- Réunion de groupe bibliothèque le 29 mars.
- Après-midi Zumba Family le 31 mars.
- Conseil syndical SIEPVG à Moras-en-Valloire le 4 avril.
- Exposition ANACR en mairie de Saint Vallier les 6, 7 et 8 avril. Vernissage le 7 avril à 11 h.
- Brocante et matinée diots le 8 avril.
- Matinée corvée nettoyage Madone le 14 avril.
- Café mille-feuille le 14 avril.
- Mariage le 14 avril.
- Séjour citoyen du Conseil municipal junior à Paris du 18 au 20 avril.
- Assemblée générale Moras en Valeur le 24 avril.
- Concours de belote Age d'Or le 28 avril.
- Fête du muguet le 1^{er} mai.
- Inauguration Salon des jeunes Valloire Loisirs à Epinouze le 4 avril.
- Assemblée générale des Maires Ruraux de la Drôme à Jaillans le 5 mai.

Prochaine réunion du Conseil Municipal : Lundi 14 Mai 2018 à 19h.

Toutes les délibérations inscrites à l'ordre du jour ayant été examinées et faute d'autres questions diverses, Monsieur le Maire lève la séance et remercie ses participants.